



indemnité transactionnelle

Par romau, le 19/02/2021 à 18:19

Bonsoir

Suite à une procédure judiciaire entamée pour dol (achat lmp) la partie adverse nous propose une indemnité transactionnelle pour ne pas aller en Appel.

Ma question est celle-ci : est-elle imposable ? Un jugement en Appel a déjà été prononcé condamnant la partie adverse à verser 50 % du montant de l'achat HT + intérêts légaux, préjudices, débours.

Merci pour vos réponses.